



Hélène Raby

Une nouvelle dans l'équipe !

François Laroche

D'abord le positif

Une nouvelle coordonnatrice, Hélène Raby, s'intègre à l'équipe. Résidente de Prévost, riche d'expérience, tant au contact du public, qu'en administration, elle adore les animaux. Son implication donne déjà des résultats positifs: la liste des membres du comité a été informatisée et est à jour, la vérification sécurité a été faite; la mise à jour de la trousse de premier soin, des extincteurs, la sensibilisation des bénévoles responsables, l'ajout d'un tableau de «Quoi faire aux alentours» et, suite à des discussions avec la ville, la mise en place d'une formation en premiers soins et réanimation (RCR). Le tout sans négliger la coordination au quotidien. Bravo Hélène !

Le souper italien du mercredi, 17 novembre, nous montre l'efficacité de la coopération. Fernand Breault, supervise l'opération. Lui et son



équipe envahissent la cuisine la veille et nous mijotent la sauce. Sa sauce à la viande! Une quarantaine de personnes se réjouissent encore d'y avoir goûté. Merci à Fernand et à son équipe. Longtemps après le dessert encore, les gens échangeaient et communiquaient.

Le comité poursuit aussi son implication communautaire. Depuis novembre deux prévostois handicapés viennent nous aider à la gare.

Un gros merci à Denis et à Serge pour leur implication.

Une autre fin positive pour des gens inquiet de Sainte-Adèle. Leurs chiens, très sociables, un labrador et un *golden retriever* avait accompagné des marcheurs sur le parc. Doux et enjoués, ils n'effrayaient personne. Après plusieurs coups de téléphone, dont un fructueux à la gare, leurs maîtres reconnaissants sont venus récupérer les belles bêtes.

Le négatif suit,

Vendredi soir, le 19 novembre, un résident du coin, venait perturber la réunion des N/A. À sa deuxième visite, armé de clous de 6 pouces, les policiers ont dû l'arrêter suite aux menaces proférées. L'alcool serait en cause..

Pour revenir au positif, vive l'hiver! Le mois dernier, j'invitais la neige, en écrivant: «Vivement l'hiver; on recommencera à faire des projets enthousiastes où les skis et les raquettes remplacent les vélos». Depuis quelques jours, la saison d'hiver s'installe. Au sol, la neige cache la grisaille et les quelques

feuilles oubliées. Sur le quai, pelles et grattes montent la garde en attendant la prochaine neige. Quelques skieurs, des fanatiques, ont précédé les équipes du parc linéaire et laissé leurs sillons blancs sur la neige en face du quai. Monsieur Bélanger, ayant dépassé 80 ans, est un de ceux-là, fier d'être le premier utilisateur des supports à ski de la gare cette saison.

Notre peintre exposante du mois, Marie-Diane Bessette ajoute une touche romantique aux murs de la grande salle en associant voiliers, bords de mers, personnages pensifs et arbres nouveaux. Les aquarelles exposées attirent le regard et font rêver. Son atelier de dessin, le 2 décembre nous montre son goût de transmettre et partager ses talents.

Les discussions pour le souper des fêtes continuent. Mercredi 29 décembre, c'est un rendez-vous. Comme depuis plus de 10 ans maintenant, chacun apporte un plat du souper. Une feuille est accessible à la gare pour s'inscrire. Il n'y a pas de frais. On inscrit son nom, son numéro de téléphone, le type de plat apporté et combien on sera. (on apporte une entrée, un plat principal ou un dessert). Comme le souper permet de bien manger tout en socialisant, chaque participant apporte de quatre à six portions. Les places sont limitées.

Les Soirées de poésie et de musique débutent leur 4^e année

Jean-Pierre Durand

Le 4 décembre dernier les soirées de poésie et de musique de la Gare de Prévost débutaient leur 4^e année dans une blancheur immaculée par dame nature... ce qui a laissé quelques lecteurs à leur domicile. Mais ceux qui se sont présentés ont vécu une soirée magnifique avec des textes qui s'harmonisaient avec les couleurs de la saison.

Les participants ont eu droit à une présentation particulière de Anne-Marie Bost avec son tambour où tous ont participé. Vincent Barré nous présentait quelques chansons de son cru s'accompagnant avec sa guitare.

Je laisse à chacun la chance de venir découvrir ces soirées afin de vivre de beaux moments et aussi de belles histoires de la vie..

Pour ceux et celles qui veulent participer, ne pas oublier la prochaine soirée qui aura lieu le **5 février 2005**. Les soirées sont présentées à tous les deux mois, le premier samedi du mois.



Photo: Jean-Pierre Durand

Joignez-vous à notre équipe dynamique en devenant membre de la Gare de Prévost

- pour appuyer la gare communautaire
- pour soutenir le comité et l'équipe qui accueille, organise et planifie
- pour permettre la continuité des activités et couvrir les dépenses
- pour maintenir la gare ouverte tout au long de l'année
- pour appuyer les activités culturelles, communautaires, récréatives, patrimoniales et de loisirs
- pour appuyer le réseau des gares et la conservation patrimoniale...

LES AVANTAGES DU MEMBRE

- droit de vote à l'assemblée générale et assemblée spéciale
- location de salles pour activité; réunions, fêtes, spectacles, rencontres diverses
- prix préférentiels pour la location et l'utilisation des salles
- invitation aux activités (par appel téléphonique ou courriel)
- adhésion à un groupe d'appartenance et/ou de loisirs

CARTE DE MEMBRE ou RENOUELEMENT

Nom: _____	COÛT DE LA CARTE DE MEMBRE : 10 \$
Adresse: _____	Comptant: _____ Chèque: _____
Ville: _____ Code Postal: _____	Les dons sont acceptés. Montant: _____
Courriel: _____ Téléphone: _____	Renouvellement: OUI _____ Non _____
Occupation: _____	<small>Un reçu d'impôt sera émis pour les dons de 20\$ et plus, sur demande</small>
Optionnel - Compétences pour bénévolat ou implication: _____	Signature: _____
Disponibilité: OUI _____ Non _____	Date: _____
Si oui, quand? _____	POSTEZ OU APORTEZ À L'ADRESSE CI-DESSOUS

Le Comité de la gare de Prévost

!272, rue de la Traverse, Prévost (Qc.) J0R 1T0 • Tél.: (450) 224-2105
Site Internet: www.inter-actif.qc.ca/garedeprevost/
Courriel: garedeprevost@hotmail.com



Agenda de la gare décembre et janvier

Peintre exposant du mois Marie-Andrée Bessette

- 29 décembre : **Souper des fêtes**
Chacun apporte son plat
- 19 janvier : **Souper thématique**

• Tous les jours :

- La gare est ouverte
- On répond à vos questions
- Soupe et café sur place
- Ambiance décontractée
- Locaux disponibles pour réservation

À venir: Souper thématique avec cuisine régionale.

Site internet:

www.inter-actif.qc.ca/garedeprevost
Information : 224-2105

Ces biens sont inclus dans le patrimoine lorsqu'ils sont affectés à l'usage de la famille. Les droits à la retraite accumulés durant le mariage, que ce soit dans un régime de retraite ou un REER, de même que les gains inscrits au nom des époux à la Régie des rentes du Québec sont aussi inclus dans le patrimoine familial.

Les biens énumérés plus haut n'entrent pas dans le patrimoine familial lorsque l'un des époux en devient propriétaire par succession ou donation, que ce soit avant ou après le mariage. Ainsi, si Julie a reçu une voiture par succession à la mort de son père, cette voiture sera exclue du patrimoine familial et elle n'en partagera pas la valeur avec François.

Pour déterminer la valeur nette des biens inclus dans le patrimoine familial, il faut déduire les dettes contractées pour leur acquisition, leur amélioration, leur entretien ou leur conservation. Par exemple, pour une maison, le solde de l'hypothèque qui a servi à l'acquisition sera déduit de la valeur de la maison.

De même, les biens du patrimoine familial possédés au jour du mariage de même que l'apport fait durant le mariage à même un bien reçu par succession ou donation donnent droit à des déductions, de même que le remploi de ces biens. C'est-à-dire que si François a investi une somme reçue par donation pour acquérir un REER durant le mariage, il aura droit à une déduction en raison de cet apport.

Une fois la valeur nette du patrimoine familial établie, cette valeur est divisée en parts égales entre les époux. Dans certains cas spéciaux, il y a un partage inégal. La part de chacun des époux leur attribue un droit de créance, donc, le droit de recevoir une certaine valeur, que ce soit en biens ou en argent.

Me Sabine Phaneuf
Me Josane Forget

SABINE PHANEUF AVOCATE
450.224.3113

